

Passeport des villes

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere





Introduction	3
Politique financière et économique	5
Politique de l'aménagement du territoire	7
Politique d'agglomération	9
Politique des transports	11
Politique sociale	13
Politique d'intégration	15
Politique de l'énergie et de l'environnement	17
Politique culturelle et politique de la formation	19
Politique de la sécurité	21

Union des villes suisses

Monbijoustrasse 8, Case postale 8175, 3001 Berne

Téléphone +41 31 356 32 32, Téléfax +41 31 356 32 33

info@uniondesvilles.ch, www.uniondesvilles.ch

Les villes suisses sont connues pour leur qualité de vie. Les infrastructures, les écoles et les hautes écoles sont de très haut niveau, l'offre culturelle est vaste et les loisirs nombreux. C'est pourquoi les villes suisses occupent souvent les premières places dans les classements internationaux. La population des campagnes profite aussi des villes qui contribuent ainsi de façon décisive à la compétitivité de notre pays. Il faut en prendre soin.

Près de trois quarts des habitants de Suisse vivent dans des villes ou des communes urbaines, qui pèsent 84 % du poids économique suisse, ce qui bénéficie aussi aux régions rurales. Des villes en pleine forme garantissent la cohésion de toute la Suisse. Il est donc tout à fait justifié que l'article 50 de la Constitution oblige la Confédération à tenir compte de la situation particulière des villes et des agglomérations.

L'union des villes suisses s'engage en faveur des villes, des communes urbaines et des agglomérations. Le passeport des villes présente sous forme compacte les principales revendications politiques de la Suisse urbaine.



Une économie prospère et durable doit reposer sur des structures étatiques efficaces, comprenant notamment un bon système fiscal. Les villes et les communes ont besoin de rentrées financières pour pouvoir assumer leurs tâches correctement.

L'Union des villes suisses défend les positions suivantes:

1. Les charges spécifiques des centres urbains doivent être reconnues et faire l'objet d'une compensation équitable, tout particulièrement dans les péréquations financières entre la Confédération et les cantons d'une part, entre les cantons et leurs villes et communes d'autre part.
2. En politique fiscale, il faut tenir compte des effets indirects de la législation fiscale sur les recettes des villes et des communes. Des baisses d'impôts déséquilibrées aboutissant à des diminutions de recettes dans les communes ne sont pas admissibles.
3. Dans le domaine des télécommunications, il faut créer des conditions-cadres pour favoriser les investissements garantissant des infrastructures à large bande performantes.
4. La Confédération et les cantons doivent encourager les investissements dans les technologies propres et les technologies vertes.
5. La voie bilatérale doit être poursuivie, dans l'intérêt de l'économie suisse.



Le bétonnage constant du sol suisse détruit la diversité et l'unicité des paysages. Nous n'avons pas de deuxième Suisse en réserve! C'est pourquoi la politique de l'aménagement du territoire doit être tournée vers l'avenir et présenter des solutions pour une approche durable d'un bien rare, le sol.

L'Union des villes suisses défend les positions suivantes:

1. Elaboré par la Confédération, les villes et les communes, le «Projet de territoire Suisse» doit fournir un cadre et un outil d'orientation à l'usage de tous les niveaux institutionnels.
2. La Suisse a besoin d'une planification territoriale qui regroupe toutes les mesures pertinentes dans ce domaine. Ne planifier que les nouvelles constructions ne suffit pas. Il faut intégrer le trafic et l'environnement.
3. Dans la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, la priorité doit être de densifier les cités avec des quartiers et des centres de qualité.
4. Une taxe sur la plus-value résultant de mesures d'aménagement est nécessaire. Les villes doivent recevoir une partie du revenu de cette taxe.
5. Il faut favoriser la construction de logements en quantité suffisante et à prix abordable.



Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans des villes ou des communes urbaines. Le poids économique de la Suisse urbaine est de 84 %. C'est aussi dans les villes que naissent de nouvelles tendances de la société et qu'elles se développent.

L'Union des villes suisses défend les positions suivantes :

1. La politique d'agglomération de la Confédération doit être ancrée dans la loi.
2. Il faut renforcer les instruments de la Confédération pour appliquer la politique d'agglomération. Parmi eux, les projets-modèles, les programmes d'agglomérations et le monitoring de l'espace urbain sont à mentionner.
3. Il faut poursuivre et renforcer la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) créée en commun par la Confédération, les cantons, les villes et les communes.
4. Il faut encourager les collaborations dépassant les frontières communales et cantonales.
5. La Confédération doit intégrer de manière appropriée les nouvelles formes de collaboration territoriale, comme les conférences régionales ou métropolitaines, dans les processus de décision politique.



Le trafic ne cesse de croître, sur la route et sur le rail. Les villes et les communes d'agglomération sont touchées de plein fouet mais tout le pays subit les conséquences des problèmes posés par le trafic en milieu urbain. Le fonds d'infrastructure est une bonne chose, mais il est limité dans le temps et sous-doté. Le trafic d'agglomération doit être intégré dans la discussion nationale sur les transports.

L'Union des villes suisses défend les positions suivantes:

1. Le financement des infrastructures de transports doit être abordé dans une perspective globale sur les transports.
2. Il faut prévoir un taux nominal de croissance de 4% pour le transport dans les dépenses fédérales.
3. Les infrastructures de transports dans les agglomérations doivent être co-financées par la Confédération à long terme, selon un système définitif et avec des moyens suffisants.
4. Les différents acteurs du trafic – trafic individuel motorisé, transports publics, trafic lent – doivent être sollicités selon leurs qualités propres. Ainsi, les transports publics et le trafic lent doivent être encouragés en premier lieu pour décongestionner les flux de trafic, déjà très denses, dans les villes et agglomérations.



L'aide sociale des villes et des communes est le dernier filet de la sécurité sociale. Le système des assurances sociales ne fait du reste pas que protéger les personnes tombées dans la détresse, il contribue aussi au bien-être de tous et prévient les conflits sociaux et la violence.

L'Union des villes suisses défend les positions suivantes:

1. Les conséquences financières que les révisions de loi ont sur les cantons, les villes et les communes doivent être systématiquement analysées. Les charges sociales ne doivent pas être reportées unilatéralement sur les villes et les communes. Il n'est pas justifié que les mesures d'économies de la Confédération déplacent les coûts sur les communes et les villes.
2. Il faut réformer le système des assurances sociales suisses selon une perspective globale. Les assurances individuelles (assurance-chômage, AI, prestations complémentaires, aide sociale, etc.) doivent être coordonnées de façon optimale. La collaboration entre ces assurances doit être améliorée.
3. Les assurances sociales doivent reposer sur une base financière saine à long terme. Le cas échéant, il faudra aussi analyser les possibilités de recettes supplémentaires.



Les personnes d'origine étrangère et les Suisses socialement défavorisés sont particulièrement exposés au risque de pauvreté. Or une grande partie d'entre eux vivent dans les centres urbains. Une politique moderne dans les villes a pour but d'assurer l'existence de ces personnes et d'encourager leur intégration dans la vie sociale.

L'Union des villes suisses défend les positions suivantes :

1. La Confédération et les cantons doivent systématiquement intégrer les villes dans l'élaboration et la mise en œuvre des lois de politique d'intégration.
2. Les mesures d'intégration doivent s'inscrire dans un cadre légal clairement défini. Elles doivent être prises de façon la moins bureaucratique possible et élaborées à partir de structures de base existantes.
3. Des mesures d'encouragement précoce doivent être systématiquement encouragées à tous les niveaux. Ainsi, des enfants de milieux défavorisés peuvent être «détectés» et soutenus le plus tôt possible.
4. Les jeunes sans-papiers ayant suivi leur scolarité obligatoire en Suisse doivent avoir accès à l'apprentissage.



Environ 300 villes et communes de Suisse ont adopté le programme «Cité de l'énergie». De nombreuses villes ont aussi décidé de fournir une énergie ne provenant pas du nucléaire et poursuivent l'objectif d'une société à 2000 watts. Les villes garantissent un approvisionnement et un recyclage sûrs. Les tarifs sont adéquats et reposent sur un financement à long terme. Sans l'engagement concret des villes, les stratégies énergétiques de la Confédération resteront lettre morte.

L'Union des villes suisses défend les positions suivantes :

1. La législation sur l'énergie doit renforcer le rôle des villes en tant qu'instances innovantes et proches des citoyens.
2. L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables doivent être encouragées.
3. Les émissions nocives dans les régions urbaines doivent être diminuées par une politique climatique et environnementale performante.
4. L'économie doit être aidée dans les efforts qu'elle entreprend pour se positionner à l'avant-garde du «cleantech».
5. Les pouvoirs publics doivent renoncer à des expériences de libéralisation qui ont des résultats incertains et qui provoquent des hausses de prix dans l'approvisionnement en eau, dans l'élimination des déchets et des eaux usées.



galerie im park

Les villes fournissent la majeure partie des subventions dans le domaine culturel. Grâce à une offre très variée, elles enrichissent ainsi l'attractivité touristique et économique de la Suisse. Abritant de nombreuses hautes écoles et centres de recherche, elles jouent un rôle essentiel dans la force innovatrice de notre pays. La qualité de la place de la recherche est un avantage incontestable pour les villes dans le contexte de la compétitivité internationale.

L'Union des villes suisses défend les positions suivantes :

1. Le dialogue culturel instauré entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes doit renforcer la collaboration entre les différents niveaux étatiques et permettre une claire répartition des tâches.
2. Les instruments de promotion culturelle des différents niveaux étatiques doivent être étroitement coordonnés.
3. La Confédération doit renforcer son engagement financier à long terme dans le domaine de la politique culturelle.
4. Les villes doivent être intégrées suffisamment tôt dans les processus de décision politique portant sur des changements stratégiques dans le domaine de la recherche et de l'innovation.
5. La politique de la recherche et de la formation est une tâche étatique prioritaire et doit être financée en conséquence.



Une société où tout est ouvert 24 heures sur 24, le bruit et la violence en lien avec la consommation d'alcool et le hooliganisme sont parmi les plus grands défis à relever par les villes dans le domaine de la politique de sécurité.

L'Union des villes suisses défend les positions suivantes :

1. Il faut soutenir le programme national de prévention «Jeunes et violence».
2. La politique de l'alcool doit reposer sur des bases légales. Une loi doit ancrer les achats-tests et la possibilité d'instaurer des interdictions d'alcool dans des zones limitées, en cas de besoin.
3. Il faut coordonner les mesures contre la violence dans le cadre des manifestations sportives.